

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : PYRADON
Mise à jour : 19/02/2026
Date d'édition : 19/02/2026

Version : 1.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

PYRADON
Identifiant unique de formulation : 58N0-D0AS-Q00M-SE9X

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Fongicides pour la protection des végétaux
Insecticides pour la protection des végétaux

Usages déconseillés

Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles recommandées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Finchimica SpA

Rue : Via Lazio, 13

Code postal/Lieu : 25025 Manerbio - BS - ITALY

Téléphone : (0039) 030938901

Contact pour informations : MSDS@finchimica.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

(0039)030938901 (H. 7:30 - 17:00)

Centre Antipoison

Numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
--------	--

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : PYRADON
Mise à jour : 19/02/2026
Date d'édition : 19/02/2026

Version : 1.0.0

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Dipotassio fosfonato ; N°CE : 236-809-2; N°CAS : 13492-26-7

Poids : $\geq 35 - < 40$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aucune

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : PYRADON
Mise à jour : 19/02/2026
Date d'édition : 19/02/2026

Version : 1.0.0

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Phosphore oxydes

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Pour les secouristes

Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Evacuation: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker ensemble avec Aliments pour humains et animaux. Forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire.

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Lunettes avec protections sur les côtés Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : PYRADON
 Mise à jour : 19/02/2026
 Date d'édition : 19/02/2026

Version : 1.0.0

des vêtements de travail habituels).

Protection yeux/visage

EN 166.

Protection de la peau

EN ISO 374.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Caractéristiques en matière de sécurité

État physique :			liquide	
Couleur :			bleu clair	
Odeur :			sans odour	
Point de fusion/point de congélation :			Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :		>	100 °C	
Solides inflammables :			Aucune donnée disponible.	
Gaz inflammables :			Aucune donnée disponible.	
Limite inférieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives :			Non explosif conforme UE A.14.	
Point éclair :		>	100 °C	
Température d'auto-inflammation :			Aucune donnée disponible	
La température de décomposition :			Aucune donnée disponible	
pH :		env.	6 - 6,5	
Viscosité (40 °C)	(40 °C)		6,4	mPa*s
Viscosité (20 °C)	(20 °C)		10,49	mPa*s
Viscosité cinématique (40 °C)	(40 °C)		4,37	mm ² /s
Viscosité cinématique (20 °C; mm ² / s)	(20 °C)		7,17	mm ² /s
Solubilité dans l'eau (20 °C)	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
log P O/W :			Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur (50 °C)	(50 °C)		Aucune donnée disponible	
Vapour Pressure (20 °C)	(20 °C)	env.	23,4	hPa
Densité (20 °C)	(20 °C)	env.	1,46	g/mL
Densité relative (20 °C)	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Propriétés oxydantes			Non oxydant	

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : PYRADON
Mise à jour : 19/02/2026
Date d'édition : 19/02/2026

Version : 1.0.0

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Pour plus d'informations sur un stockage conforme, se reporter à la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Acide, concentré. Alcalies (bases), concentré. Comburant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : > 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : > 4000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50
Voie d'exposition : Inhalation
Dose efficace : > 5,05 mg/l

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée
Résultat : Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Résultat : Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : PYRADON
Mise à jour : 19/02/2026
Date d'édition : 19/02/2026

Version : 1.0.0

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée
Résultat : Non sensibilisant.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité

Paramètre : Cancérogénicité
Résultat : Négatif.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité

Paramètre : Génotoxicité
Résultat : Négatif.

Toxicité pour la reproduction

Effets nocifs possibles sur la fonction sexuelle et la fertilité

Paramètre : Effets nocifs possibles sur la fonction sexuelle et la fertilité
Résultat : Négatif.

Effets négatifs sur la toxicité du développement

Paramètre : Effets négatifs sur la toxicité du développement
Résultat : Négatif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Paramètre : STOT SE 1 et 2
Résultat : Négatif.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT RE 1 et 2

Paramètre : STOT RE 1 et 2
Résultat : Négatif.

Danger par aspiration.

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou de la Commission Règlement délégué (UE) 2017/2100 ou Commission Règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace : > 340 mg/l

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : PYRADON
Mise à jour : 19/02/2026
Date d'édition : 19/02/2026

Version : 1.0.0

Temps d'exposition : 96 heure(s)

Toxicité aiguë (à court terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : CE50
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : > 340 mg/l
Temps d'exposition : 48 heure(s)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou de la Commission Règlement délégué (UE) 2017/2100 ou Commission Règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme
Opérations d'élimination
Soumis à une documentation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : PYRADON
Mise à jour : 19/02/2026
Date d'édition : 19/02/2026

Version : 1.0.0

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] conforme Règlement (UE) n° 2020/878
Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone RÈGLEMENT (CE) 850/2004 [règlement POP] Règlement (CE) n° 689/2008
Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III] Décret législatif 81/2008 et modifications ultérieures
Décret législatif 152/2006 et modifications ultérieures

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

ADR:	Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM:	ASTM International, formerly known as American Society for Testing and Materials (ASTM)
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EC50:	Effective Concentration 50
LC50:	Lethal Concentration 50
IC50:	Inhibitor Concentration 50
NOEL:	No Observed Effect Level
DNEL:	Derived No Effect Level
DMEL:	Derived Minimum Effect Level
CLP:	Classification, Labelling and Packaging
CSR:	Chemical Safety Report
LD50:	Lethal Dose 50
IATA:	International Air Transport Association
ICAO:	International Civil Aviation Organization
Codice IMDG:	International Maritime Dangerous Goods code
PBT:	Persistent, bioaccumulative and toxic
RID:	Règlement concernent le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STEL:	Short term exposure limit
TLV:	Threshold limit value
TWA:	Time Weighted Average
UE:	European Union
vPvB:	Very persistent very bioaccumulative
N.D.:	No data available.
N.A.:	Not applicable
VwVwS.:	Text of Administrative Regulation on the Classification of Substances hazardous to waters into Water Hazard Classes (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe – VwVwS)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Règlement CLP 1272/2008 et modifications ultérieures
Site web de l'ECHA <https://echa.europa.eu>

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
conforme Règlement (UE) n° 2020/878



Nom commercial du produit : PYRADON
Mise à jour : 19/02/2026
Date d'édition : 19/02/2026

Version : 1.0.0

Rapport de l'EFSA (si disponible)
Accord ADR – dernière mise à jour

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

16.6 Indications de stage professionnel

Formation adéquate des travailleurs potentiellement exposés à cette substance sur la base du contenu de la présente fiche de données de sécurité.

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
